

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 14 novembre 2017, à 19 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard  
Louise Arpin  
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard  
Martin Nichols  
Rosaire Phaneuf  
Martin Bazinet

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR  
RÉSOLUTION NUMÉRO 239-11-17**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Martin Bazinet

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter les points suivants :

- 36.1 Formation obligatoire aux nouveaux élus
- 36.2 Protecteur pour lumières et affiches de sortie au gymnase – Mandat à Mec Indus Inc.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Dépôt de l'Avis public du résultat de l'élection
4. Assemblée publique de consultation pour les dossiers suivants :
  - demande d'autorisation pour la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 3 407 002 déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
  - règlement numéro 217-17 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de remplacer le chapitre 18 portant sur les chenils et les fourrières
5. Période de questions
6. Dépôt de la Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
7. Dépôt du certificat suite à la tenue du registre pour les règlements d'emprunt numéros 214-17 et 216-17
8. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017
9. Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2017
10. Acceptation des comptes
11. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
12. Loisirs – Information des représentants du CCL
13. Information concernant une demande de subvention au Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports
14. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Délégué et substitut
15. Conseil municipal – Formation des comités administratifs
16. Conseil municipal – Nomination du maire suppléant
17. MRC des Maskoutains – Délégué et substitut
18. Régie de l'Aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu – Adoption du Budget 2018

19. Services juridiques – Autorisation de recourir aux services de Therrien, Couture, avocats
20. Conditions salariales des employés pour 2018 – Autorisation
21. Souper des Fêtes – Autorisation pour l'organisation
22. Congé des Fêtes – Autorisation de fermeture du Bureau municipal
23. Brigadiers scolaires – Ajout à la liste des personnes autorisées à remplacer la brigadière
24. Construction du gymnase/centre communautaire – Paiement suite au décompte # 6
25. Gymnase/centre communautaire – Mandat à Boulianne Charpentier Architecte pour la conception du plan d'évacuation
26. Mandat au Laboratoire de la Montérégie concernant les tests de compaction pour le stationnement au 870 rue Principale
27. Immeuble au 802 rue Principale – Offre d'achat et déclaration d'intérêt
28. Échange d'une partie de terrain avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe – Mandat à François Malo Arpenteur géomètre et Martin Lavoie, Notaire
29. Adoption du second projet de résolution concernant la demande d'autorisation pour la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 3 407 002 déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
30. Adoption du règlement numéro 217-17 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de remplacer le chapitre 18 portant sur les chenils et les fourrières
31. Avis de motion – Projet de règlement numéro 219-17 amendant le règlement numéro 06-80 constituant le plan d'urbanisme révisé afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de l'urbanisme
32. Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 219-17 amendant le règlement numéro 06-80 constituant le plan d'urbanisme révisé afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de l'urbanisme
33. Avis de motion – Projet de règlement numéro 220-17 amendant le règlement numéro 06-81 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de l'urbanisation
34. Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 220-17 amendant le règlement numéro 06-81 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de l'urbanisation
35. Embauche d'une nouvelle responsable à l'Espace Jeunesse
36. Divers
  - 36.1 Formation obligatoire aux nouveaux élus
  - 36.2 Protecteur pour lumières et affiches de sortie au gymnase – Mandat à Mec Indus Inc.
37. Dépôt de la correspondance
38. Période de questions
39. Levée de l'assemblée

### 3- DÉPÔT DE L'AVIS PUBLIC DU RÉSULTAT DE L'ÉLECTION

Considérant que des élections municipales se tenaient au Québec le 5 novembre 2017, la directrice générale dépose l'avis public du résultat de l'élection, donné le 6 novembre 2017 par la Présidente d'élection.

Avis public du résultat de l'élection			
Municipalité	Séjour du		
La Présentation	2017 11 06		
	année mois jour		

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par

Josiana Merichand  
Président Merichand, président d'élection,

que, après avoir pris connaissance des résultats complets de l'élection, les personnes suivantes ont été proclamées élues aux postes ci-après mentionnés :

Poste	District, quartier ou numéro de poste	Appartenance politique (le cas échéant)	Nom de la personne proclamée élue
Maire			Claude Roger
Conseiller	siège #1		Georges Estienne Bernard
Conseiller	siège #2		Mélanie Simard
Conseiller	siège #3		Martin Nichols
Conseiller	siège #4		Rosaire Phaneuf
Conseiller	siège #5		Louise Arpin
Conseiller	siège #6		Martin Bazinet
Conseiller			
Conseiller			
Conseiller			
Conseiller			

Signature

Donné à La Présentation, le 2017 11 06  
Municipalité, année mois jour

*J. Merichand*  
Président d'élection

#### 4- ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LES DOSSIERS SUIVANTS :

- demande d'autorisation pour la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 3 407 002 déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- règlement numéro 217-17 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de remplacer le chapitre 18 portant sur les chenils et les fourrières

#### 5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

#### 6- DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, la directrice générale confirme le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil municipal.

#### 7- DÉPÔT DU CERTIFICAT SUITE À LA TENUE DU REGISTRE POUR LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 214-17 ET 216-17

Conformément à l'article 555 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, la directrice générale confirme le dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les deux règlements.

Vu qu'aucune signature n'a été apposée aux registres pour exiger la tenue d'un scrutin référendaire, les règlements d'emprunt numéros 214-17 et 216-17 ont été approuvés par le MAMOT.

#### 8- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2017 RÉSOLUTION NUMÉRO 240-11-17

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017, tel que rédigé.

#### 9- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2017 RÉSOLUTION NUMÉRO 241-11-17

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Martin Nichols  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2017, tel que rédigé.

#### 10- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 242-11-16

##### PAIEMENTS ANTICIPÉS

L1700089	I	Hydro-Québec	41,63 \$	Électricité - 874 rue Principale
L1700090	I	Ministre du Revenu du Québec	6 958,59 \$	DAS et contr - Septembre 2017
L1700091	I	Agence des douanes et du revenu	2 387,59 \$	DAS et contr - Septembre 2017

L1700092	I	Retraite-Québec	924,81	\$	Cotisations élus - RREM - Septembre
L1700093	I	Desjardins Sécurité Financière	2 410,85	\$	Assurance collective - Prime Octobre
L1700094	I	Desjardins Sécurité Financière	1 121,98	\$	REER employés - Cotis Septembre
L1700095	I	Télébec Ltée	162,06	\$	Téléphonie - Bureau
L1700096	I	Hydro-Québec	3 433,94	\$	Électricité - Emplacements divers
L1700097	D	Services de cartes Desjardins	743,43	\$	Poste- Broli-soccer -Acc loc Dise 27/10
C1700493	I	Fonds d'information sur le territoire	36,00	\$	Avis mutation et actes - Septembre
C1700494	I	R. Bazinet et Fils Ltée	496,93	\$	Carburant - Véhicules municipaux
C1700495	R	Fédération Québécoise Municipalités	332,28	\$	Formation S. Bayard - 18 octobre
C1700496	R	Claude Roger	725,68	\$	Frais déplacement - Congrès FQM
C1700497	R	Konica Minolta Business Solutions	699,96	\$	Photocopies - Août et Septembre
C1700498	D	Location d'équipements Maska	1 015,11	\$	Location nacelle -Fermeture filets balle
C1700499	D	Petite Caisse	360,20	\$	Eau - Produits ménagers - Blue Tooth
C1700500	D	Sabrina Bayard	68,78	\$	Remb frais dépl - Formation St-Jean
C1700501	D	Accès Info enr.	624,50	\$	Inst Antidote - Rempl onduleur Bassin
C1700502	D	Buropro Citation	275,59	\$	Fournitures de bureau
C1700503	R	COMBEQ	332,28	\$	Formation S. Bayard - 23 novembre
C1700504	R	Maison Éthier	1 652,19	\$	Électros - Cuisine Centre comm
C1700505	D	Plomberie Réjean Lemelin inc.	187,12	\$	Dégager blocage renvoi d'eau- Pavillon
C1700506	R	Excavation Luc Beauregard inc.	6 577,72	\$	Rempl ponceau - Salvail sud - Pierre
C1700507	R	Entreprises M.S. Laflamme	1 785,56	\$	Tonte levées fossés-2e vers/2 (25%)
C1700508	I	Postes Canada	802,72	\$	4 publipostages - Septembre
C1700509	R	Rosaire Phaneuf	531,88	\$	Frais déplacement - Congrès FQM
C1700510	D	Julie Pinard	58,11	\$	Remb frais dépl - Mars à Septembre
C1700511	R	Martin Bazinet	725,68	\$	Frais déplacement - Congrès FQM
C1700512	D	Emballages Maska inc.	228,27	\$	Produits sanitaires-Pavillon et bureau
C1700513	D	Électronique Michel Châtigny inc.	471,34	\$	Config caméras -Modification Internet
C1700514	I	Groupe Maskatel LP	74,68	\$	Internet - Bassin d'eau potable
C1700515	R	Jacques Desruisseaux	20 490,00	\$	Œuvre d'art GCC - 1er versement
C1700516	R	Rosaire Phaneuf	1 656,02	\$	Remb bière achetée - Inaug 27/10/17
C1700517	D	Équipements Harjo inc.	8,74	\$	Embouts tuyaux - Stations pompage
C1700518	I	Groupe Environex	803,34	\$	Analyses - Eaux usées et potable
C1700519	R	Konica Minolta	155,64	\$	Location photocopieur - Novembre
C1700520	D	Petite Caisse	1 500,00	\$	Monnaie pour soirée du 27 octobre
C1700521	R	Productions Dise inc.	1 043,92	\$	Loc tables,nappes,chaises-Inaug 27/10
C1700522	R	Marie-Soleil Gaudreau	138,52	\$	Remb achats bonbons - Halloween
C1700523	I	CDTEC Calibration inc.	137,97	\$	Certification détecteur 4 gaz
C1700524	I	Groupe Maskatel LP	80,43	\$	Internet - Bassin d'eau potable
C1700525	I	Réseau Internet Maskoutain	152,92	\$	Téléphonie - Bureau - Octobre
C1700526	R	Éditions juridiques FD inc.	353,89	\$	Enveloppes - Matériel électoral
C1700527	R	Marie-Soleil Gaudreau	223,95	\$	Matériel-Halloween et Inaug gcc 27/10
C1700528	R	Acceo Solutions inc.	344,93	\$	Frais annuels - JULO
C1700529	R	Mélanie Simard	1 850,16	\$	Achat de vin - Soirée inaug GCC 27/10
C1700530	R	Promglo	385,16	\$	Colliers lumineux - Halloween

**TOTAL**

**65 573,05 \$**

**SALAIRES VERSÉS EN OCTOBRE 2017**

**21 088,79 \$**

D: Dépenses faites par délégation

I: Dépenses incompressibles

R: Dépenses autorisées par résolution

**COMPTES À PAYER**

Aquatech inc.	2 296,74	\$	Traitement des eaux usées - Octobre 2017
Aquatech inc.	367,95	\$	Prélèvements eau potable - Octobre 2017
Aquatech inc.	455,86	\$	Assistance - Réparation pompe - PP Morin
Automatisation Toro inc.	1 188,84	\$	Réparation pompe #2 Vérif pompe #1 - PP Morin
Bardier Mario	695,00	\$	Capture de castors et destruction de barrage
Éditions juridiques FD inc.	2 439,73	\$	Bulletins de vote - Élections
Éditions juridiques FD inc.	199,49	\$	Enveloppes de matériel - Élections
Énergies Sonic inc.	1 947,53	\$	Gaz propane - Régulateur réservoir - Gymnase
Entreprises A. Bazinet et fils enr.	3 167,75	\$	Tonte des pelouses - Octobre
Entreprises B.J.B.	946,23	\$	Inst prise GCC - Rép lumin-Rép pompe PP Morin
Entreprises B.J.B.	92,25	\$	Rempl lampes - Loisirs
Exca-Vac	2 816,89	\$	Creusage pneumatique-Loisirs et g Salvail-sud
Excavation Luc Beauregard inc.	258,69	\$	Pierre ponceau Salvail-sud et entrées service
Excavation Luc Beauregard inc.	603,09	\$	Pierre et loc plaque - Inst réservoir propane GCC
Excavation Luc Beauregard inc.	3 046,84	\$	Excav et répar - Pont rang Haut-Salvail
Excavation Rainville inc.	1 704,79	\$	Excav -Rempl tuyau égout sanitaire - rue Gagnon
Gestion EMD inc. (Qualinet)	790,14	\$	Nettoyage Gymnase et cuisines - Inaug 27/10
Impressions KLM	1 442,94	\$	Journal municipal - Octobre 2017
Jean-Yves Tremblay arp.-géomètre	3 232,84	\$	Lotissements pour échange terrains avec CSSH
Kemira Water Solutions Canada inc.	3 761,75	\$	Alun - Étangs aérés
Ministre des Finances	1 882,66	\$	Frais service MCCIAA - Prés maquette-3e vers/ 3
MRC des Maskoutains	980,00	\$	Mise à jour - Rôle d'évaluation
MRC des Maskoutains	19 865,22	\$	Equilibration - Rôle d'évaluation - 1er vers / 2
MRC des Maskoutains	36 850,05	\$	Maintien inventaire - Rôle évaluation - 1er vers / 2
MRC des Maskoutains	908,81	\$	Mise à jour - Rôle d'évaluation
MRC des Maskoutains	287,50	\$	Hon Ingénieur - Rempl aqueduc Grand Rang
MRC des Maskoutains	2 075,75	\$	Hon Ingénieur - Devis stationnement Gymnase
Pompex inc.	1 758,72	\$	Réparation pompe #2 - PP Morin
Régie A.I.B.R.	16 903,16	\$	Eau consommée - Du 29/08/2017 au 29/09/2017
Régie A.I.B.R.	13 478,92	\$	Eau consommée - Du 29/09/2017 au 25/10/2017
Régie interm d'Acton et Maskoutains	5 448,75	\$	Quote part annuelle - 4e vers / 4
Régie interm d'Acton et Maskoutains	8 263,97	\$	Résidus domestiques - Octobre 2017
Régie interm d'Acton et Maskoutains	3 223,22	\$	Matières recyclables - Octobre 2017
Régie interm d'Acton et Maskoutains	4 275,52	\$	Matières organiques - Octobre 2017
Régie interm d'Acton et Maskoutains	346,08	\$	Vidanges installations septiques
Réparations sportives GQC	43 191,47	\$	Équip gymnase - moins escompte
Salle de réception chez Jacques	5 391,68	\$	420 repas - Inauguration Gymnase - 27 octobre
Therrien Couture avocats	181,09	\$	Hon prof - Dossiers divers
Vallières Asphalte	2 895,51	\$	Rapiéçage - Pont Salvail-sud et rue Bouvier
Ville de Saint-Hyacinthe	98 726,48	\$	Prolong égouts Petits-Étangs - 2e versement

**TOTAL DES COMPTES À PAYER**

**298 389,90 \$**

**MONTANTS ENCAISSÉS EN OCTOBRE 2017**

Taxes et droits de mutation	39 541,45	\$
Permis émis	410,00	\$
Publicité	270,00	\$
Camp de jour - Inscriptions	111,00	\$
Revenus de location	850,00	\$
Divers - Redevances - Collecte sélective	9 286,00	\$
Divers - Cour régionale - Contrav 01/07 au 30/09	4 525,00	\$
Divers - Vente de billets - Inauguration Gymnase 27/10	5 070,00	\$

Divers - Revenus bar et billets 1/2 1/2 - Inaug Gym 27/10	5 367,25 \$
<b>TOTAL</b>	<b>65 430,70 \$</b>
 <b><u>Dépôts directs</u></b>	
Subvention - Carrière-Été - Camp de jour	2 022,00 \$
Subvention - Programme Aide Entr réseau routier - MTQ	9 335,00 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>76 787,70 \$</b>

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en octobre 2017 pour un montant total de 65 573,05 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en octobre 2017, au montant total de 21 088,79 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour novembre 2017, au montant total de 298 389,90 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois d'octobre 2017, au montant de 76 787,70 \$.

#### **11- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

Monsieur le maire Claude Roger, délégué substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois d'octobre 2017.

La Régie procèdera à un achat conjoint de bacs roulants pour permettre aux municipalités de bénéficier de meilleur tarif.

Une présentation du sommaire de la collecte des résidus domestiques dangereux a été faite pour l'année 2017.

#### **12- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL**

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

Retour sur l'activité de l'Halloween le 31 octobre dernier : tout s'est bien déroulé.

Prochaine activité : Dépouillement de l'arbre de Noël le 9 décembre.

#### **13- INFORMATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

Nous avons dû retirer notre demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la Sécurité routière suite à un appel d'un représentant du Ministère, car nous avons demandé d'installer des équipements de sécurité sur les routes du Ministère sans avoir obtenu préalablement leur autorisation.

#### **14- RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – DÉLÉGUÉ ET SUBSTITUT RÉSOLUTION NUMÉRO 243-11-17**

Considérant que la Municipalité est membre de la Régie et qu'à cet effet, elle doit nommer un membre du Conseil en tant que délégué pour siéger au Conseil d'Administration de la R.I.A.M. et sur certains autres comités, le cas échéant;

Considérant que Louise Arpin a été nommée en tant que déléguée et Claude Roger a été nommé en tant que substitut pour siéger au Conseil de la R.I.A.M. à compter de novembre 2017;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

De nommer Louise Arpin, conseillère municipale, en tant que déléguée de la Municipalité de La Présentation, pour siéger au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, et ce, jusqu'à son remplacement par le Conseil municipal;

De nommer Claude Roger, maire, en tant que substitut de la personne déléguée, pour siéger au Conseil de la R.I.A.M., en cas d'absence de la déléguée.

#### **15- CONSEIL MUNICIPAL – FORMATION DES COMITÉS ADMINISTRATIFS RÉSOLUTION NUMÉRO 244-11-17**

Considérant qu'il est utile de former certains comités administratifs pour simplifier le traitement des dossiers municipaux;

Considérant que suite aux élections, il serait pertinent de réviser la constitution de chacun d'eux et de procéder à la nomination des représentants délégués;

Il est proposé par Martin Bazinet  
Appuyé par Martin Nichols  
Et résolu à l'unanimité

De former les comités suivants et de mandater les membres du Conseil qui y sont nommés en tant que représentants du Conseil municipal, et ce, jusqu'à leur remplacement par le Conseil :

Administration et personnel :	Rosaire Phaneuf, Président, Louise Arpin et Claude Roger
Centre communautaire :	Claude Roger, Rosaire Phaneuf et Georges-Étienne Bernard
Comité consultatif des Loisirs :	Mélanie Simard, Présidente et Rosaire Phaneuf
Bassin versant de la Rivière Salvail :	Martin Nichols
Politique Familiale :	Mélanie Simard
Responsable des questions familiales :	Mélanie Simard
Politique Patrimoniale :	Claude Roger

#### **16- CONSEIL MUNICIPAL – NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT RÉSOLUTION NUMÉRO 245-11-17**

Considérant que des élections municipales se tenaient au Québec le 5 novembre 2017;

Considérant qu'il est pertinent de procéder à la nomination du maire suppléant;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

De nommer Georges-Étienne Bernard au poste de maire suppléant et de lui accorder tous les pouvoirs qui lui sont attribués par le Code municipal, et ce, jusqu'à son remplacement par le Conseil.

#### **17- MRC DES MASKOUTAINS – DÉLÉGUÉ ET SUBSTITUT RÉSOLUTION NUMÉRO 246-11-17**

Considérant qu'en tant que maire, M. Claude Roger siège au conseil des maires de la MRC des Maskoutains;

Considérant qu'il est nécessaire de nommer un substitut pour le remplacer en cas d'absence;

Considérant les élections du 5 novembre 2017;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Louise Arpin  
Et résolu à l'unanimité

De nommer Georges-Étienne Bernard, conseiller municipal, en tant que substitut de la Municipalité de La Présentation, pour siéger au Conseil des maires de la MRC des Maskoutains, et ce, jusqu'à son remplacement par le Conseil municipal.

**18- RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU – ADOPTION DU BUDGET 2018  
RÉSOLUTION NUMÉRO 247-11-17**

Considérant que la Régie de l'Aqueduc intermunicipale du Bas Richelieu a dressé son budget pour l'année 2018 et qu'il nous est transmis pour approbation;

Considérant que ces prévisions budgétaires prévoient les contributions et la quote-part de la Municipalité pour l'année 2018;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'accuser réception du budget de la Régie de l'Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu pour l'année 2018 ainsi que des annexes C et D détaillant les calculs de la quote-part aux immobilisations et du prix de l'eau pour l'année 2018;

D'approuver ledit budget totalisant des revenus et des dépenses de 5 166 169\$, incluant des dépenses en immobilisations pour un montant de 36 944,53\$;

De prévoir les sommes requises pour couvrir ces dépenses aux prévisions budgétaires de l'année 2018.

**19- SERVICES JURIDIQUES – AUTORISATION DE RECOURIR AUX SERVICES DE THERRIEN, COUTURE, AVOCATS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 248-11-17**

Considérant qu'il est parfois nécessaire d'obtenir de l'information de nos conseillers juridiques pour le traitement de certains dossiers;

Considérant l'offre de services faite pour l'année 2018, par Therrien Couture, avocats, avec qui la Municipalité transige depuis plusieurs années;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Martin Nichols  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, à recourir aux services du cabinet Therrien, Couture, avocats S.E.N.C.R.L., lorsqu'un dossier le nécessite, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 selon les termes de l'offre de services faite pour l'année 2018;

D'autoriser également la secrétaire-trésorière adjointe et l'inspectrice en bâtiments, avec l'autorisation de la directrice générale, à recourir aux services du cabinet Therrien, Couture, avocats S.E.N.C.R.L., selon les mêmes termes de l'offre de services pour l'année 2018;

De prévoir les sommes requises pour couvrir ces dépenses aux prévisions budgétaires de l'année 2018.

**20- CONDITIONS SALARIALES DES EMPLOYÉS POUR 2018 – AUTORISATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 249-11-17**



Considérant que la révision des conditions salariales des employés a été approuvée lors de la préparation des prévisions budgétaires de l'année 2018;

Considérant qu'il est requis de les autoriser afin qu'elles deviennent effectives dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Louise Arpin  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les conditions salariales établies pour l'année 2018 pour les employés de la Municipalité, telles que décrites dans le rapport présenté par la directrice générale;

D'autoriser la directrice générale à faire les modifications requises pour rendre ces modifications effectives aux dates mentionnées;

De prévoir les sommes requises au budget de l'année 2018 pour donner application aux présentes.

#### **21- SOUPER DES FÊTES – AUTORISATION POUR L'ORGANISATION RÉSOLUTION NUMÉRO 250-11-17**

Considérant que les membres du CCL, du CCU, les employés et les élus municipaux contribuent au bon fonctionnement des opérations de la Municipalité;

Considérant qu'il est d'usage et important pour le Conseil d'organiser un souper du temps des Fêtes afin de réunir toutes ces personnes pour les remercier et souligner leur bon travail;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à organiser un souper des Fêtes et d'y inviter les membres du CCL, du CCU, ainsi que les élus et les employés municipaux, selon la liste déposée;

D'autoriser le paiement de la facture, pour un budget maximal de 3 000\$.

#### **22- CONGÉ DES FÊTES – AUTORISATION DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL RÉSOLUTION NUMÉRO 251-11-17**

Considérant qu'il est pertinent de permettre aux employés de profiter d'une période de repos en famille durant le temps des Fêtes;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la fermeture du Bureau municipal pendant 2 semaines durant le temps des Fêtes, soit du lundi 25 décembre 2017 au vendredi 5 janvier 2018 inclusivement;

De faire l'annonce au journal municipal et d'y publier le numéro de téléphone à rejoindre en cas d'urgence seulement.

#### **23- BRIGADIERS SCOLAIRES – AJOUT À LA LISTE DES PERSONNES AUTORISÉES À REEMPLACER LA BRIGADIÈRE RÉSOLUTION NUMÉRO 252-11-17**

Considérant que Ghyslaine Bazinet occupe le poste de brigadière scolaire depuis janvier 1995;

Considérant qu'elle doit parfois s'absenter et qu'elle doit pouvoir compter sur la présence de personnes fiables et responsables qui peuvent la remplacer au moment requis;

Considérant que, par mesure de sécurité, le Conseil municipal doit autoriser les personnes qui peuvent agir en tant que brigadier scolaire;

Considérant la résolution numéro 66-04-14, adoptée le 1<sup>er</sup> avril 2014;  
Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyée par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser André Sénécal, André Desgranges, Bernard Longpré, Lucie Coutu et Micheline Lacoste à agir comme brigadiers scolaires, sur demande, lorsque Ghyslaine Bazinet doit s'absenter de son poste;

D'exiger que Ghyslaine Bazinet contacte elle-même à l'avance la personne qui doit la remplacer pour prendre entente avec elle et qu'elle avise la directrice générale de ses absences;

D'abroger la résolution numéro 66-04-14, adoptée le 1<sup>er</sup> avril 2014 ainsi que toutes les résolutions antérieures traitant du même sujet.

**24- CONSTRUCTION DU GYMNASE/CENTRE COMMUNAUTAIRE – PAIEMENT SUITE AU DÉCOMPTE # 6  
RÉSOLUTION NUMÉRO 253-11-17**

Considérant l'adoption par le conseil du règlement d'emprunt numéro 208-16 et son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 14 mars 2017;

Considérant le décompte progressif numéro 6 présenté par le Groupe Drumco Construction inc. et la recommandation de Boulianne Charpentier Architectes relativement au paiement de ce décompte (Construction du gymnase/centre communautaire);

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le décompte numéro 6 et d'autoriser le paiement au Groupe Drumco Construction inc. d'une somme de 77 797,17\$, taxes incluses, pour les travaux réalisés dans le cadre du projet de construction du gymnase/centre communautaire.

**25- GYMNASE/CENTRE COMMUNAUTAIRE – MANDAT À BOULIANNE CHARPENTIER ARCHITECTE POUR LA CONCEPTION DU PLAN D'ÉVACUATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 254-11-17**

Considérant que la construction du gymnase est presque terminée;

Considérant que tous bâtiments publics doivent avoir un plan d'évacuation conforme aux exigences de la Sécurité publique;

Considérant l'offre de services de Boulianne Charpentier architectes;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

De mandater la firme d'architectes Boulianne Charpentier pour la réalisation des panneaux d'évacuation du gymnase au coût de 900\$, taxes en sus;

D'autoriser le paiement lorsque les travaux auront été réalisés.

**26- MANDAT AU LABORATOIRE DE LA MONTÉRÉGIE CONCERNANT LES TESTS DE COMPACTION POUR LE STATIONNEMENT AU 870 RUE PRINCIPALE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 255-11-17**

Considérant la résolution numéro 237-10-17 adoptée le 30 octobre dernier;

Considérant qu'il est nécessaire de faire vérifier la compaction au sol durant les travaux de stationnement au 870 rue Principale;

Considérant l'offre de services de Laboratoires de la Montérégie;

Il est proposé par Martin Bazinet  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

De mandater Laboratoire de la Montérégie pour effectuer un contrôle de la qualité des matériaux au chantier, tel qu'indiqué dans la soumission de l'entreprise au prix de 2 196,02\$, taxes incluses;

D'autoriser le paiement lorsque les travaux auront été réalisés.

**27- IMMEUBLE AU 802 RUE PRINCIPALE – OFFRE D'ACHAT ET DÉCLARATION D'INTÉRÊT  
RÉSOLUTION NUMÉRO 256-11-17**

Considérant les diverses rencontres entre les dirigeants de la Caisse Desjardins de Saint-Hyacinthe et la Municipalité La Présentation concernant la mise en vente du bâtiment au 802 rue Principale, La Présentation, abritant les locaux de la Caisse Desjardins;

Considérant que la Caisse Desjardins de Saint-Hyacinthe souhaite vendre le bâtiment, mais veut louer une partie de l'immeuble pour pouvoir continuer à offrir des services aux citoyens;

Considérant l'intérêt des membres du Conseil concernant l'acquisition de l'immeuble au 802 rue Principale pour relocaliser le bureau municipal;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

De déclarer l'intérêt de la Municipalité de La Présentation à la Caisse Desjardins de Saint-Hyacinthe pour l'achat de l'immeuble au 802 rue Principale, La Présentation;

D'approuver les conditions énoncées dans le document « Offre d'achat 802 rue Principale » dont copie a été remis aux membres du conseil;

D'autoriser Monsieur Claude Roger, maire ou en son absence Monsieur Georges Étienne Bernard, maire suppléant, ainsi que Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière ou Madame Lucie Chevrier, secrétaire-trésorière adjointe à signer une offre d'achat qui est conforme aux conditions mentionnées précédemment.

**28- ÉCHANGE D'UNE PARTIE DE TERRAIN AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE – MANDAT À FRANÇOIS MALO ARPENTEUR GÉOMÈTRE ET À MARTIN LAVOIE, NOTAIRE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 257-11-17**

Considérant le futur projet domiciliaire sur la rue Mathieu;

Considérant que pour réaliser le projet il est nécessaire de faire un échange de terrain avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSH);

Considérant que la CSSH échangerait le lot 3 406 301 (lot en face de l'école) contre une partie du lot 3 406 805 (lot en arrière de l'école) appartenant à la Municipalité de La Présentation;

Considérant qu'un plan ainsi qu'une description technique devront également être faits pour l'établissement d'une servitude pour la conduite d'eau pluviale du stationnement au 870 rue Principale;

Considérant l'offre de service de François Malo, arpenteur géomètre;

Considérant l'offre de service de Martin Lavoie, notaire;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

De mandater François Malo, arpenteur géomètre pour effectuer les travaux décrits dans son offre de service pour un montant total de 2 218,06\$, taxes incluses;

De mandater Martin Lavoie, notaire pour effectuer les travaux décrits dans son offre de service pour un montant total de 1 250\$, taxes en sus;

D'autoriser le paiement de la facture lors que le tout sera effectué.

**29- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE SUR LE LOT 3 407 002 DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS**

**PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN  
IMMEUBLE (PPCMOI)  
RÉSOLUTION NUMÉRO 258-11-17**

Considérant qu'une demande de projet particulier de construction et de modification d'un immeuble en bonne et due forme a été déposée à la municipalité de la présentation et que tous les documents nécessaires pour procéder à l'évaluation ont été joints à cette dernière;

Considérant que le projet consiste en l'implantation d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le projet particulier respecte les objectifs du plan d'urbanisme liés aux projets d'insertion résidentielle en milieu agricole;

Considérant que le projet de construction résidentielle sera réputé inexistant aux fins de l'application des distances séparatrices relatives aux odeurs, et ce, même si l'exploitation agricole est construite ultérieurement à la résidence;

Considérant que le projet n'a pas pour effet d'enclaver une terre agricole puisque le propriétaire du lot 3 407 984 (situé derrière le lot 3 407 002) est contigu au rang Salvail Sud;

Considérant que le fait d'autoriser le projet n'entraînera pas de contraintes additionnelles au maintien et au développement des exploitations agricoles à proximité;

Considérant que l'habitation ne pourra en aucun cas être jumelée ou transformée en un «immeuble protégé», tel que défini au règlement d'urbanisme;

Considérant que cette insertion résidentielle n'entraîne pas une création ou l'extension d'une aire d'affectation agricole mixte résidentielle a2 ou d'une aire d'affectation agricole mixte résidentielle et commerciale a3, telle qu'identifiée au sar de la MRC des Maskoutains;

Considérant que le lot 3 407 002 était subdivisé et vacant au 29 mars 2010, soit la date d'entrée en vigueur du règlement numéro 09-289 modifiant le sar de la MRC des Maskoutains concernant l'insertion résidentielle dans l'affectation agricole dynamique a1;

Considérant que le lot 3 407 002 ne se situe pas sur des sols organiques, tel que défini au règlement d'urbanisme #06-81;

Considérant que le lot 3 407 002 est adjacent au rang Salvail Sud, existant au 29 mars 2010;

Considérant que le lot 3 407 002 ne se situe pas en bordure d'une route sous la juridiction du ministère des Transports;

Considérant que le lot 3 407 002 est desservi par le service d'aqueduc municipal depuis mars 1979 (règlement 297);

Considérant que le lot 3 407 002 a été créé en 1984 et que lors de sa création le lot était conforme au règlement en vigueur;

Considérant que le lot se situe dans une bande riveraine et qu'il dispose d'un droit acquis par rapport à sa profondeur;

Considérant qu'aucun morcellement de lot n'a été effectué dans le but de créer un ou plusieurs lots supplémentaires;

Considérant que le projet ne se situe pas à l'intérieur d'une zone présentant un risque pour la sécurité publique;

Considérant que le bâtiment principal et ses bâtiments accessoires seront implantés de manière à respecter les dispositions du règlement d'urbanisme relatives à la protection des rives et du littoral;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 20 septembre 2017;

Considérant qu'une demande d'autorisation, traitée dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), est assujettie à la consultation publique ainsi qu'au processus d'approbation référendaire, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 14 novembre 2017, afin d'expliquer le projet proposé et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Considérant que la Municipalité n'a reçu aucun commentaire à l'égard de ce projet lors de ladite assemblée publique de consultation;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte, lors de la séance du 14 novembre 2017, un second projet de résolution approuvant la demande pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 407 002;

Que ce second projet de résolution soit soumis au processus de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque ladite résolution est susceptible d'approbation référendaire;

De conserver copie des présentes au dossier du demandeur afin d'en faire partie intégrante pour toute référence ultérieure.

**30- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 217-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE REMPLACER LE CHAPITRE 18 PORTANT SUR LES CHENILS ET LES FOURRIÈRES  
RÉSOLUTION NUMÉRO 259-11-17**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que la Municipalité souhaite mieux encadrer les dispositions relatives au chenil et fourrières;

Attendu que la Municipalité a constaté la difficulté d'application de certaines dispositions de son règlement ;

Attendu qu'il y a lieu d'assouplir certaines normes et d'en renforcer d'autres;

Attendu que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, mardi le 14 novembre 2017, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Il est proposé par Martin Bazinet  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement numéro 217-17 intitulé «*Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de remplacer le chapitre 18 portant sur les chenils et les fourrières*»

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**31- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 219-17 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-80 CONSTITUANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LA GESTION DE L'URBANISME**

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Arpin, à l'effet qu'elle présentera pour adoption, lors d'une prochaine séance, ordinaire, extraordinaire ou d'ajournement, le règlement numéro 219-17 *modifiant le plan d'urbanisme*.

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 16-449 portant sur la gestion des périmètres urbains dans le cadre de l'Orientation gouvernementale numéro 10. Ces modifications portent principalement sur la mise à jour des données socio-économiques, le contexte d'aménagement et de planification, les projections des besoins en espace pour le développement résidentiel, l'introduction des principes à la base du développement durable, les orientations

en matière de mobilité active et les politiques en matière d'approvisionnement en eau potable et de gestion des eaux usées et pluviales.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**32- ADOPTION DU 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 219-17 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-80 CONSTITUANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LA GESTION DE L'URBANISME  
RÉSOLUTION NUMÉRO 260-11-17**

Attendu que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 16-449 portant sur la gestion des périmètres urbains dans le cadre de l'Orientation gouvernementale numéro 10;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma;

Attendu que cet exercice de concordance nécessite des modifications au plan d'urbanisme de la municipalité;

Attendu que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter, lors de la séance du 14 novembre 2017, le projet de règlement numéro 219-17 intitulé «*Règlement amendant le règlement numéro 06-80 constituant le plan d'urbanisme révisé afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de l'urbanisation*»;

De tenir une assemblée de consultation en tenant compte des élections municipales, soit le mardi 5 décembre 2017 afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**33- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 220-17 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-81 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LA GESTION DE L'URBANISATION**

Avis de motion est donné par le conseiller Martin Nichols, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors d'une prochaine séance, ordinaire, extraordinaire ou d'ajournement, le règlement numéro 220-17 *modifiant le règlement d'urbanisme*.

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 16-449 portant sur la gestion des périmètres urbains dans le cadre de l'Orientation gouvernementale numéro 10. Ces modifications portent principalement sur la réduction des normes minimales de lotissement en vue de favoriser l'optimisation de l'occupation des espaces vacants dans le périmètre d'urbanisation, les dispositions normatives applicables autour des prises d'eau potable publiques, communautaires et privées et l'interdiction de raccorder une gouttière au drain de fondation d'un bâtiment ou au réseau d'égout pluvial. Le règlement prévoit également la modification de la limite de la zone P-101 afin de refléter la nouvelle délimitation du périmètre d'urbanisation suite à l'exclusion de la zone agricole d'une partie du terrain des loisirs.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**34- ADOPTION DU 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 220-17 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-81 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LA GESTION DE L'URBANISATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 261-11-17**

Attendu que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 16-449 portant sur la gestion des périmètres urbains dans le cadre de l'Orientation gouvernementale numéro 10;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma;

Attendu que cet exercice de concordance nécessite des modifications au plan d'urbanisme de la municipalité;

Attendu qu'un règlement adopté à des fins de concordance n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter ;

Attendu que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter, lors de la séance du 14 novembre 2017, le projet de règlement numéro 219-17 intitulé «*Règlement amendant le règlement numéro 06-81 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de l'urbanisation*»;

De tenir une assemblée de consultation en tenant compte des élections municipales, soit le mardi 5 décembre 2017 afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

### **35- EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE RESPONSABLE À L'ESPACE JEUNESSE RÉSOLUTION NUMÉRO 262-11-17**

Considérant que la responsable de l'Espace jeunesse Émilie Meunier Haché nous a remis sa lettre de démission;

Considérant que nous devons afficher l'offre d'emploi pour le remplacement;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Louise Arpin  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la coordonnatrice en loisirs, Marie-Soleil Gaudreau à faire l'affichage de l'offre d'emploi, la sélection des candidatures et de procéder aux entrevues avec Josiane Marchand, directrice générale pour l'embauche de la nouvelle personne responsable de l'Espace Jeunesse.

### **36- DIVERS**

#### **36.1 FORMATION OBLIGATOIRE AUX NOUVEAUX ÉLUS RÉSOLUTION NUMÉRO 263-11-17**

Considérant les élections du 5 novembre dernier;

Considérant qu'il est obligatoire pour les nouveaux élus de suivre la formation « Le comportement éthique »;

Considérant que la Fédération québécoise des Municipalités a publicisé les dates de formations;

Considérant que nous avons 2 nouveaux élus;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les deux nouveaux élus à suivre la formation obligatoire « Le comportement éthique » à la journée de leur convenance, selon le calendrier;

D'autoriser le paiement de ses formations au coût de 245\$ chaque et de rembourser les frais de déplacement selon la réglementation en vigueur.

**36.2 PROTECTEUR POUR LUMIÈRES ET AFFICHES DE SORTIE AU GYMNASÉ – MANDAT À MEC INDUS INC.  
RÉSOLUTION NUMÉRO 264-11-17**

Considérant que des protections doivent être installées par-dessus les lumières et les affiches de sortie dans le nouveau gymnase;

Considérant l'offre de service de Mec Indus;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Mec Indus pour la fabrication et l'installation de protecteurs de lumières et d'affiches de sortie, au gymnase, pour un coût total de 2 163\$, taxes en sus;

D'autoriser le paiement lorsque les travaux seront terminés.

**37- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 11 octobre 2017

MRC – Résolution numéro 17-10-330 – Syndicats de l'UPA des Maskoutains nord-est et de la Vallée maskoutains – Campagne d'affichage sur la sécurité routière – Déclaration d'intérêt

MRC – Résolution numéro 17-10-335 – Appui à la position de l'association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) sur le projet de règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune du ministère des forêts, de la Faune et des Parcs - Recommandation

MRC – Résolution numéro 17-10-337 – Journée mondiale de l'enfance – Grande semaine des tout-petits 2017 – Proclamation

MRC – Le prochain congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra au Palais des congrès de Montréal, du 20 au 22 septembre 2018

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 25 octobre 2017

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration 27 septembre 2017

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 25 octobre 2017

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 1<sup>er</sup> novembre 2017

MAMOT – Règlement 214-17 modifié par le règlement 216-17, a été approuvé

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE – Résolution n<sup>o</sup> 2017.10.07 – Adoption du projet de règlement d'urbanisme n<sup>o</sup> 2017-01 – Plan d'urbanisme

GROUPE MASKATEL LP – Résolution numéro 232-11-16 – Desservir les citoyens du Grand Rang, afin de pouvoir leur offrir un service Internet plus fiable

**38- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

**39- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 265-11-17**

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Nichols  
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h17.

---

Claude Roger  
Maire

---

Josiane Marchand  
Directrice générale et secrétaire-trésorière